

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue le mardi **7 septembre 2021** à **19 h**, sous le chapiteau du parc municipal, au 22, chemin Millington à Austin, et à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Fortin, est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - 2.1 du procès-verbal du 2 août 2021;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - 5.1 Achat d'une banque d'heures auprès d'Infotech;
 - 5.2 Offre de services professionnels de base et de consultation de Cain Lamarre, conseillers juridiques;
 - 5.3 Service de recouvrement de créances municipales impayées;
 - 5.4 Budget participatif : dévoilement du projet gagnant;
- 6 Administration financière**
 - 6.1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - 6.2 Approbation du budget pour la tenue de l'élection générale du 7 novembre 2021;
 - 6.3 Augmentation de la limite de crédit de la carte Visa;
 - 6.4 Recommandation de paiement du décompte n° 1 pour les travaux de réfection du chemin Hopps;
- 7 Sécurité publique**
 - 7.1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
 - 7.2 Demande d'aide financière au titre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers;
- 8 Transport, voirie**
 - 8.1 Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement sur le règlement n° 21-486;
 - 8.2 Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement n° 21-489 modifiant le règlement n° 07-346 décrétant l'entretien de certaines voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire des voies privées du Développement Quatre-Saisons et décrétant une taxe spéciale dans l'année pour pourvoir aux frais courants d'entretien et de déneigement*;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
 - 9.1 Demande de dérogation mineure n° 2021-18 – 7, chemin de l'Étang;
 - 9.2 Demande de permis de construction PIIA n° 2021-08-0003 – 32, impasse du Ruisseau;
 - 9.3 Embauche d'une inspectrice en bâtiment et en environnement;
 - 9.4 Embauche d'un inspecteur et chargé de projets en environnement;
 - 9.5 Offre de services pour l'audit des services d'ingénierie de l'église Saint-Austin;
 - 9.6 Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement d'emprunt n° 21-490 d'un montant de 145 200 \$ aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement du lac O'Malley*;
 - 9.7 Résolution autorisant la signature de l'avenant n° 2 à l'entente intermunicipale concernant l'utilisation de l'écocentre de Magog;
- 10 Loisirs et culture**
 - 10.1 Adoption de la politique culturelle 2021-2031;
 - 10.2 Offre de services pour une étude conceptuelle pour la patinoire et abri multifonctionnel;
- 11 Hygiène du milieu**
 - 11.1 Adjudication du contrat de vidange des fosses septiques et des fosses de rétention des résidences isolées 2022-2025;

- 12 Santé et bien-être
- 13 Rapport des comités municipaux
- 14 Rapport des comités communautaires
- 15 Période de questions
- 16 Affaires nouvelles
 - 16.1 Lieu et heure de la séance du conseil du 4 octobre 2021;
- 17 Levée de l'assemblée

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2021-09-218)**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

* * * * *

2.1 **ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU
2 AOÛT 2021 (219)**

2021-09-219

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 août 2021, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 août 2021 soit approuvé et adopté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

* * * * *

5.1 **ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES AUPRÈS D'INFOTECH (220)**

2021-09-220

ATTENDU QU'il serait souhaitable d'acheter une banque d'heures auprès d'Infotech afin de bénéficier, à prix réduit, des services d'assistance technique et de formation auxquels le personnel doit recourir pour utiliser efficacement le logiciel SYGEM;

ATTENDU QUE cette banque de 26 heures, offerte par Infotech sous forme d'addenda au contrat de service existant, comporte une dépense de 1 960 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU:

d'autoriser la signature de l'addenda au contrat de services d'Infotech, tel que présenté, afin de couvrir des prestations d'assistance technique et de formation, moyennant une dépense de 1 960 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

5.2 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE BASE ET DE CONSULTATION DE CAIN LAMARRE, CONSEILLERS JURIDIQUES (221)

2021-09-221

ATTENDU l'offre de services professionnels du cabinet Cain Lamarre, conseillers juridiques inc., présentée le 19 août 2021, portant sur une banque de 15 heures de consultation générale (dossiers judiciairisés exclus), à un taux horaire réduit;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU:

d'accepter l'offre de services du cabinet Cain Lamarre et d'autoriser les représentants de la municipalité à se prévaloir des services, selon les besoins, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, selon les modalités et conditions de l'offre.

ADOPTÉE

5.3 SERVICE DE RECOUVREMENT DE CRÉANCES MUNICIPALES IMPAYÉES (222)

2021-09-222

ATTENDU QUE le cabinet Cain Lamarre, conseillers juridiques inc., a présenté le 19 août 2021 une offre de services couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, pour le recouvrement des créances municipales impayées;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

ET RÉSOLU QUE :

le cabinet Cain Lamarre, conseillers juridiques inc., soit mandaté de procéder au recouvrement de créances municipales impayées selon les modalités et conditions de l'offre de service du 19 août 2021.

ADOPTÉE

5.4 BUDGET PARTICIPATIF : DÉVOILEMENT DU PROJET GAGNANT (223)

2021-19-223

ATTENDU QU'un appel à projets du budget participatif a été lancé le 19 mars 2021;

ATTENDU QUE cinq projets ont été présentés, dont trois ont été déclarés admissibles;

ATTENDU QUE les trois projets admissibles ont été soumis au vote populaire, dont les résultats sont les suivants :

- 1^{ère} place : Initiation à l'escalade pour petits et grands, présenté par M^{me} Alexandra Roy (573 votes);
- 2^e place : Pique-niquer à l'abri, présenté par M^{me} Diane Martin (567 votes);
- 3^e place : Souffle de vie, présenté par M. Stéphane Robert (349 votes);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

1. la Municipalité réalise le projet « Initiation à l'escalade pour petits et grands » en 2022 pour un coût estimé à 20 550 \$, taxes en sus;

2. la Municipalité félicite M^{me} Alexandra Roy pour sa proposition gagnante;
3. la Municipalité remercie toutes les personnes qui ont présenté un projet ainsi que tous les citoyens qui ont participé au vote.

ADOPTÉE

* * * * *

6.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (224)

Comptes payés entre le 3 août 2021 et le 7 septembre 2021

Salaires au net du 2021-08-04 (pompiers juillet compris)	18 337,79
Salaires au net du 2021-08-11	13 383,91
Salaires au net du 2021-08-18	12 210,78
Salaires au net du 2021-08-25	14 202,44
Ministre du Revenu (août)	21 950,43
Receveur général (août)	8 032,25
Ministre du Revenu (ajustement TVQ et remises 2020)	86,88
Bell Canada (hôtel de ville, ligne d'urgence, caserne)	996,84
Bell Mobilité	150,50
Hydro-Québec (hôtel de ville, casernes, éclairage public)	2 222,33
Xerox (location et frais d'impression)	1 158,51
La Capitale (assurance groupe)	4 626,42
Fonds d'information (avis de mutations)	225,00
Pitney Bowes (contrat de location)	771,29
CIBC Visa (médiapostes, permis RACJ, logiciel Adobe, épipens-premiers répondants, camp de jour)	1 982,55
Bleu Lavande (camp de jour : activité 16 août)	247,20
Claire Bertrand (camp de jour : activité 20 août)	247,20
Les Productions de l'Amarante (évén. 7 août chapiteau 2021)	172,40
Orford 3.0 (sentier poétique)	250,00
Petite Caisse (Austin en fête! spectacle Groupe Peppermint)	1 500,00
SPA Bolton (Austin en fête! prix de présence)	301,48
Yan Beauregard (Austin en fête! et camp de jour - magicien)	1 500,00
David Cormier, Austin City Limitz (Austin en fête! spectacle)	1 000,00
Darcy Lachapelle, Jardin Austin (Austin en fête! prix de présence)	30,00
Holy Smoke Fireworks inc (Austin en fête! feu d'artifices)	3 805,37
APELO (fonds vert lac O'Malley)	8 914,09
Amusement gonflable de l'Estrie (camp de jour/soirée cinéma)	1 201,49
Naomi Wiseman-Beese (camp de jour, formation coordonnatrice)	70,00
Diane Greggain (atelier Regroupement des artistes d'Austin)	250,00
Jasmine Brien (achats Regroupement des artistes d'Austin)	79,30
Renée Bourque (comité culturel - achats divers)	129,25
Criterion Pictures (location film <i>Tom and Jerry</i> - soirée cinéma)	373,67
Remboursements bibliothèque et sports	1 491,00
Remboursements frais Société protectrice des animaux	200,00
Subvention couches lavables	200,00
Personnel (déboursés divers)	1 025,94
Personnel (déplacements / kilométrage)	4 033,88

Total payé au 9 septembre 2021 127 360,19 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Câble-Axion Digital inc (internet hôtel de ville)	91,93
Purolator (livraison)	18,14
Cain Lamarre (frais juridiques)	1 884,53
BLRH inc (honoraires professionnels – étude salariale)	5 150,88
MRC Memphrémagog (équilibre/maintien d'inventaire)	2 294,00
Mégaburo (fournitures de bureau, papeterie)	153,15
GDE Xerox (copies)	39,15

Druide (logiciel Antidote)	423,11
Infotech (formation)	281,69
Plomberie Gilbert (réparation hôtel de ville)	113,26
Produits Sany (papier hygiénique, papier à main, nettoyants)	117,45
Le Reflet du Lac (avis public - appel d'offres vidange septiques)	249,04
The Record (semaine des bénévoles)	344,93
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Régie de Police de Memphrémagog (entente 2021)	55 622,26
Pieces d'Autos GGM inc (Napa) (équipement camions)	303,82
Hydraulique SMG (réparation laveuse de pression)	313,31
Pierre Chouinard et Fils (diesel et essence)	2 539,26
EMRN (équipement premiers répondants)	476,44
Prévimed inc. (oxygène - remplissage)	80,00
Quai Expert (installation bouées baie Greene)	437,54
Extincteurs Pierrafeux (ent. extincteurs & désactivation système)	856,45
Entrepôt du travailleur (gants nitrile)	601,72
Équipements CMP Mayer inc. / L'Arsenal (matériel pompiers)	143,72
Formation Savie inc (formation premiers répondants)	223,46
Dallaire Médical inc (alarme audible)	651,91
Distributions Michel Fillion (polos et autocollants)	201,35
Uline (étiquettes d'identification d'équipement)	106,85
Pro Shop Audio inc (équipement pompiers)	229,90
TRANSPORT	
Germain Lapalme et Fils (travaux Lyman Patterson Millington)	48 238,35
GAL inc (fauchage des abords de chemin)	5 619,41
Exc. Stanley Mierzwinski (nivelage)	8 899,07
Traffic Innovations (afficheur de vitesse)	10 954,82
Kalitec Signalisation (silhouette « Ralentissez pour ma sécurité »)	879,56
Entreprises Breton (balayage de rues)	620,87
Robert St-Pierre (coupe d'arbres)	977,29
Solma Tech (réfection chemin Hopps)	1 000,28
SOS Castors (service chemin Patch)	142,40
Normand Jeanson Excavation (contrat voirie d'été)	77 703,33
RAPPEL (coupe du roseau commun)	986,43
Lettrage Daniel Fontaine (lettrage camion de voirie)	137,97
HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	
Eurofins Environex (analyses d'eau)	278,24
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	
Lettrage de l'Estrie (enseigne chantier de réflexion noyau vill.)	68,99
JFLV inc (mandat étude noyau villageois)	3 413,32
LOISIRS ET CULTURE	
Comma (infographies diverses juillet)	459,44
JC Morin (services électriques pour événements au parc)	1 183,27
Média Spec (location équipement spectacle 26 juin)	4 554,91
Conseil Sport Loisir de l'Estrie (formation DAFA et secourisme)	367,92
Alain Viscogliosi (travaux terrain de jeu et Shappie Trough)	310,43
Solutions Maleo inc (installation sportive au parc)	1 253,23
CRM (impression publicité Austin en fête!)	259,84
Acier Jean Hébert Inc (station de réparation de vélo au parc)	3 667,70
FINANCEMENT	
AFFECTATIONS	
CONTRATS	
Sani-Estrie inc. (matières résiduelles août)	21 481,70
R.I.G.M.R.B.S. (enfouissement)	1 507,22
Enviro5 (fosses septiques)	10 797,29
KEZBER (frais mensuels et banque d'heures)	1 625,97
Location Langlois (clôtures quai Bryant et lac Orford, chaises)	747,47
Guy Martineau (gazon, station réparation de vélo, abri baseball)	2 868,07
Jennifer Gaudreau (conciergerie et nettoyage COVID-19)	2 131,00
Location de Tentes Stukely-Sud (chapiteau camp de jour et concerts)	3 736,69
Les Entretien Ménager LT (grand ménage)	1 070,97

Total à payer au 7 septembre 2021 287 085,04 \$

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée;

2021-09-224

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **127 360,19 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 7 septembre 2021 au montant de **287 085,04 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

**6.2 APPROBATION DU BUDGET POUR LA TENUE DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE
DU 7 NOVEMBRE 2021 (225)**

2021-09-225

ATTENDU la nécessité d'embaucher et de rémunérer le personnel essentiel à la tenue de l'élection municipale du 7 novembre 2021, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et Élections Québec ont mis en place diverses mesures extraordinaires visant à permettre la tenue d'élections sécuritaires dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser les montants prévus au budget 2021 pour tenir compte de ces mesures et des adaptations qui devront être faites pour les respecter;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. le budget ci-dessous soit établi pour pourvoir aux dépenses afférentes à l'élection :

Poste de grand livre	Description	Budget
02-140-00-141	Rémunération – personnel électoral	17 326 \$
02-140-00-340	Publicité et information aux électeurs	11 110 \$
02-140-00-670	Fournitures d'élection	6 809 \$
02-140-00-699	Autres dépenses d'élection	2 120 \$
		37 365 \$

2. la rémunération du personnel électoral soit fixée comme suit :

Fonction	Nombre postes	Tarif horaire	Nombre d'heures	Rémunération	
				Par poste	Total
Présidente d'élection	1				2 660,15 \$
Secrétaire d'élection	1				1 769,62 \$

Fonction	Nombre postes	Tarif horaire	Nombre d'heures	Rémunération	
				Par poste	Total
Adjointe à la présidente d'élection	2			1 102,84 \$	2 205,68 \$
Vote par anticipation (2 jours) + dépouillement					
Scrutateur	4	19,36 \$	35,0	677,60 \$	2 710,40 \$
Secrétaire de bureau de vote	4	17,42 \$	35,0	609,70 \$	2 438,80 \$
PRIMO	2	19,94 \$	28,0	558,32 \$	1 116,64 \$
Aide PRIMO	1	16,95 \$	27,0	457,65 \$	457,65 \$
Scrutin (1 jour)					
Scrutateur	4	19,36 \$	17,5	338,80 \$	1 355,20 \$
Secrétaire de bureau de vote	4	17,42 \$	17,5	304,85 \$	1 219,40 \$
PRIMO	2	19,94 \$	14,0	279,16 \$	618,14 \$
Aide PRIMO	1	16,95 \$	13,5	228,83 \$	228,83 \$
Vote par correspondance					
Scrutateur	1	19,36 \$	7,0	135,52 \$	135,52 \$
Secrétaire de bureau de vote	1	17,42 \$	7,0	121,94 \$	121,94 \$
				Total	17 037,97 \$

Commission de révision

Fonction	Nombre postes	Tarif horaire	Nombre d'heures	Rémunération	
				Par poste	Total
Réviseur	2	20,55 \$	7,0	143,85 \$	287,70 \$
				Total	287,70 \$

ADOPTÉE

6.3 AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT DE LA CARTE VISA (226)

2021-09-226

ATTENDU QUE la carte de crédit Visa CIBC de la Municipalité est utilisée par l'administration de même que par l'inspecteur de la voirie, le directeur du Service de sécurité incendie et l'agent de développement – Vie communautaire dans le cadre des activités relevant de leurs fonctions et de divers projets spéciaux;

ATTENDU qu'il y a lieu d'augmenter la limite de la carte afin d'assurer un crédit suffisant pour subvenir aux besoins sur une base mensuelle;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU:

d'autoriser la directrice générale à augmenter la limite de la carte Visa CIBC à 10 000 \$ et à signer toute documentation relative à cette transaction, pour et au nom de la Municipalité d'Austin.

ADOPTÉE

6.4 RECOMMANDATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ N° 1 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN HOPPS (227)

2021-09-227 **ATTENDU** la transmission du décompte progressif n° 1 pour la réalisation des travaux de réfection du chemin Hopps;
ATTENDU QU'après vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés jusqu'au 28 août 2021, Avizo Experts-conseils recommande le paiement au montant de 368 656,49 \$ \$, taxes comprises, à l'entrepreneur Pavages Maska inc.;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

ET RÉSOLU:

d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 1 au montant de 368 656,49 \$, taxes comprises, à l'entrepreneur Pavages Maska inc.

ADOPTÉE

* * * * *

7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

7.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU TITRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS (228)

2021-09-228 **ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Austin souhaite bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Austin prévoit la formation « pompier 1 » pour cinq pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Memphrémagog en conformité avec l'article 6 du programme;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

de présenter une demande d'aide financière au titre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

* * * * *

8.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT SUR LE RÈGLEMENT N° 21-486

La directrice générale dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 16 août dernier en lien avec le *Règlement n° 21-486 décrétant l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de la rue des Tilleuls, décrétant des travaux de voirie sur ce chemin et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.*

Il n'y a eu aucune demande de scrutin référendaire; le Règlement n° 21-486 est donc réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter du secteur de la rue des Tilleuls.

8.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 21-489 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 07-346 DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE DES VOIES PRIVÉES DU DÉVELOPPEMENT QUATRE-SAISONS ET DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE DANS L'ANNÉE POUR POURVOIR AUX FRAIS COURANTS D'ENTRETIEN ET DE DÉNEIGEMENT

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

AVIS DE MOTION

Le conseiller B. Jeansonne

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le *Règlement n° 21-489 modifiant le Règlement n° 07-346 décrétant l'entretien de certaines voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire des voies privées du Développement Quatre-Saisons et décrétant une taxe spéciale dans l'année pour pourvoir aux frais courants d'entretien et de déneigement;*
- dépose le projet du *Règlement n° 21-489 modifiant le Règlement n° 07-346 décrétant l'entretien de certaines voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire des voies privées du Développement Quatre-Saisons et décrétant une taxe spéciale dans l'année pour pourvoir aux frais courants d'entretien et de déneigement.*

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le site Web de

la municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

Donné à Austin, ce 7 septembre 2021.

* * * * *

9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2021-18 – 7, CHEMIN DE L'ÉTANG (229)

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2021-18 pour permettre l'aménagement d'un toit terrasse alors que le *Règlement de zonage n° 16-430* ne permet pas les terrasses sur les toits des bâtiments;

2021-09-229 **ATTENDU QUE** le propriétaire souhaite agrandir la résidence sous la galerie existante;

ATTENDU QUE la galerie existante n'offre pas de vue directe sur les terrains voisins;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2021-18 soit et est acceptée tel que présentée au Conseil.

ADOPTÉE

9.2 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA N° 2021-08-0003 – 32, IMPASSE DU RUISSEAU (230)

2021-09-230 **ATTENDU** la demande de permis PIIA n° 2021-08-0003 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale ayant un toit plat;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans le PIIA-5 selon le *Règlement n° 16-436 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU QUE le bâtiment satisfait aux critères prévus au règlement, dont la volumétrie par rapport aux constructions existantes avoisinantes;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, le Conseil autorise l'émission du permis de construction 2021-08-0003 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

9.3 EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT (231)

2021-09-31

ATTENDU QU'à la suite du départ, en mars 2021, de M. Marc Éthier, inspecteur en bâtiment et en environnement, la Municipalité a ouvert un concours pour pourvoir le poste;

ATTENDU QUE la démarche n'a pas porté fruit;

ATTENDU QUE, dans l'intervalle, la Municipalité a reçu la candidature spontanée de M^{me} Marie-Andrée Gosselin pour un stage en inspection durant l'été 2021;

ATTENDU QU'à la fin de son stage, M^{me} Gosselin a fait part à la Municipalité de son intérêt à demeurer en fonction;

ATTENDU QU'elle remplit toutes les exigences rattachées au poste d'inspectrice en bâtiment et environnement;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

1. la Municipalité embauche M^{me} Marie-Andrée Gosselin à titre d'inspectrice en bâtiment et environnement, sur une base permanente, à compter du 7 septembre 2021;
2. la Municipalité accorde à M^{me} Marie-Andrée Gosselin une rémunération établie en fonction de la grille salariale, sur une base de 35 heures par semaine, ainsi que la participation au régime d'avantages sociaux offerts aux employés permanents.

ADOPTÉE

9.4 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR ET CHARGÉ DE PROJETS EN ENVIRONNEMENT (232)

2021-09-232

ATTENDU QU'à la suite du départ en juillet dernier de M. Alexandre Rose, inspecteur et chargé de projets en environnement, la Municipalité a reçu la candidature spontanée de M. Anthony Galvin-Bisson;

ATTENDU QUE M. Galvin-Bisson a déjà occupé le poste d'éco-conseiller au service de la Municipalité;

ATTENDU QUE son profil correspond aux exigences du poste et qu'il possède la formation et l'expérience requises pour s'acquitter des responsabilités s'y rattachant;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. la Municipalité d'Austin embauche M. Anthony Galvin-Bisson à compter du 7 septembre 2021, sous réserve d'une période d'essai de six mois à compter de la date d'embauche;
2. la Municipalité d'Austin accorde à M. Anthony Galvin-Bisson une rémunération établie en fonction de la grille salariale, sur une base de 35 heures par semaine, ainsi que la participation au régime d'avantages sociaux offerts aux employés permanents.

ADOPTÉE

9.5 OFFRE DE SERVICES POUR L'AUDIT DES SERVICES D'INGÉNIERIE DE L'ÉGLISE SAINT-AUSTIN (233)

2021-09-233

ATTENDU l'intention de la Municipalité de faire l'acquisition de l'église Saint-Austin;

ATTENDU l'offre de services déposée par la firme EXP pour un audit des services d'ingénierie du bâtiment, c'est-à-dire les fondations et le système structural apparent ainsi que les systèmes électriques et mécaniques du bâtiment (électricité, chauffage, ventilation, etc.);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

ET RÉSOLU QUE :

la Municipalité accepte l'offre de services déposée par EXP au montant de 7 200 \$, taxes en sus, pour la réalisation des travaux d'audit susmentionnés.

ADOPTÉE

9.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 21-490 D'UN MONTANT DE 145 200 \$ AUX FINS DE FINANCER LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC O'MALLEY

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN

AVIS DE MOTION

Le conseiller J.C. Duff

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le *Règlement n° 21-490 décrétant un emprunt d'un montant de 145 200 \$ aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement du lac O'Malley*;
- dépose le projet du *Règlement n° 21-490 décrétant un emprunt d'un montant de 145 200 \$ aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement du lac O'Malley*.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le site Web de la municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

Donné à Austin, ce 7 septembre 2021.

Le conseiller J.P. Naud s'abstient par apparence de conflit d'intérêts.

9.7 RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE DE MAGOG (234)

2021-09-234

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre les parties relativement à l'utilisation de l'écocentre de la Ville de Magog;

ATTENDU QUE les parties désirent apporter des modifications concernant la contribution de base pour les services rendus, comme suit :

- À compter du 1^{er} janvier 2022, Austin versera à Magog une contribution de base de 36,00 \$ par unité d'habitation inscrite au service, service qui comprend le dépôt des résidus domestiques dangereux (RDD) compris;
- Les citoyens de la municipalité d'Austin qui désirent déposer les matières récupérables ou recyclables admissibles sont soumis au tarif indiqué au règlement relatif aux impositions et à la tarification en vigueur de la Ville de Magog adopté chaque année et modifié de temps à autre;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

M^{mes} Lisette Maillé, mairesse, et Manon Fortin, directrice générale, soient autorisées à signer l'avenant n° 2 à l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

* * * * *

10.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE 2021-2031 (235)

2021-09-235

ATTENDU que la première politique culturelle de la municipalité, sa toute première, date de 2014;

ATTENDU l'importance d'arrimer les actions des comités communautaires, dont le comité culturel et le comité patrimoine, avec la vision de développement de la municipalité tel qu'énoncée dans la planification stratégique 2020-2030;

ATTENDU que les comités culturel et patrimoine ont conjointement revu la politique culturelle et élaboré un plan d'action à court et moyen termes en fonction des objectifs et des axes d'interventions définis dans la politique;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

ET RÉSOLU QUE :

1. la Municipalité adopte la politique culturelle conformément au document déposé et intitulé « Politique culturelle 2021-2031 »;
2. la Municipalité remercie les bénévoles du comité culturel et du comité patrimoine pour leur contribution à la réalisation des objectifs de la planification stratégique en matière de culture et de patrimoine.

ADOPTÉE

10.2 OFFRE DE SERVICES POUR ÉTUDE CONCEPTUELLE POUR LA PATINOIRE ET ABRI MULTIFONCTIONNEL (236)

2021-09-236

ATTENDU QUE la Municipalité veut procéder à la réalisation d'une étude conceptuelle pour une patinoire à surface bétonnée et un abri multifonctionnel au parc municipal;

ATTENDU QUE l'offre de services déposée par ADSP au montant de 9 600 \$, taxes en sus, prévoit une étude préconceptuelle incluant 3 options, une estimation budgétaire et une modélisation 3D;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU:

d'accepter l'offre déposée par la firme ADSP au montant forfaitaire de 9 600 \$, taxes en sus, pour la réalisation du mandat précité, selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de services datée du 1^{er} septembre 2021.

ADOPTÉE

* * * * *

11.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DES FOSSES DE RÉTENTION DES RÉSIDENCES ISOLÉES 2022-2025 (237)

2021-09-237

ATTENDU l'appel d'offres public lancé le 4 août dernier pour le contrat de vidange, de transport et de traitement des boues des fosses septiques et des fosses de rétention des résidences situées sur le territoire d'Austin couvrant les années 2022, 2023, 2024 et 2025;

ATTENDU QUE deux entreprises ont déposé une soumission :

	Prix (taxes comprises)
ENVIRO5 Inc.	574 128,98 \$
9363-9888 Québec Inc. SANIVAC	879 144,84 \$

ATTENDU QU'après vérification des documents requis et de la conformité des soumissions, il est recommandé au Conseil d'accorder ledit contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit **ENVIRO5 Inc.**, au montant de **574 128,98 \$**, taxes comprises;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU:

1. que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. d'adjuger le contrat pour la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention des résidences isolées 2022-2025 au plus bas soumissionnaire conforme, soit ENVIRO5 Inc., au montant de 574 128,98 \$, taxes comprises, aux conditions plus amplement précisées par les documents d'appel d'offres et par la soumission;
3. que le document d'appel d'offres, l'avis public et la soumission déposée par ENVIRO5 Inc., et la présente résolution constituent les documents contractuels.

ADOPTÉE

* * * * *

16.1 LIEU ET HEURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 4 OCTOBRE 2021 (238)

2021-09-238

ATTENDU QUE les règles de distanciation physique en vigueur restreignent considérablement la capacité des locaux permanents de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE le chapiteau qui avait été monté au parc municipal pour accueillir les activités estivales a été démonté;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

ET RÉSOLU QUE:

la séance du conseil du 4 octobre 2021 se tiendra au 21 chemin Millington, dans la salle communautaire.

ADOPTÉE

* * * * *

2021-09-239

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (239)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller J.C. Duff, l'assemblée est levée à 19 h 55.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Secrétaire-trésorière